

30. Le rapport passe ensuite à l'analyse effectuée par la Commission canadienne du blé (CCB), qui a principalement porté sur les questions relatives à la commercialisation de l'orge. À l'heure actuelle, les producteurs d'orge doivent passer par la Commission canadienne du blé pour vendre leur production. Le rapport conclut qu'il devrait continuer d'y avoir un comptoir unique pour les ventes d'orge outre-mer — afin de maintenir un certain pouvoir monopolistique — mais qu'il serait souhaitable de songer à un autre mode de commercialisation pour les ventes sur le marché nord-américain. Il est en effet rare qu'on ait à faire valoir sa force monopolistique sur les marchés d'Amérique du Nord, sans compter que les futures ententes régissant les échanges sur le continent pourraient bien nous empêcher de le faire.

31. La Commission canadienne du blé administre aussi un système de contingents dont l'objectif est de maximiser l'efficacité du système de transport et de manutention. Le rapport recommande que les céréales produites hors-Commission ne soient pas contingentées.

32. Quant à la politique d'allocation des wagons et d'attribution de permis d'importation-exportation de la CCB, le rapport ne recommande pas de changements majeurs.

## **2. Production et inspection des aliments**

33. Les conclusions de cette étude sectorielle concordent largement avec celles du rapport sur les grains et les oléagineux. Le sujet y est toutefois traité différemment; on y insiste davantage sur les aspects sécurité et salubrité que sur les considérations d'ordre économique.

34. Là encore, les recommandations vont de l'abolition pure et simple au maintien des règlements actuels. Là où il faudra poursuivre la discussion, le rapport recommande d'adopter des mesures de temporisation pour limiter la durée du débat.

35. En résumé, voici les principaux points qui ressortent du rapport. Pour rendre les produits plus sûrs, il faudra multiplier les inspections à certains stades critiques du processus de fabrication où il est possible d'exercer un contrôle. Pour accélérer l'approbation des additifs alimentaires, on recommande d'adopter le principe d'une liste de produits généralement reconnus inoffensifs, comme il en existe aux États-Unis. Une série de règlements faisant double emploi devront être éliminés. Ainsi, le Règlement sur la volaille transformée a été jugé superflu parce qu'il fait double emploi avec le Règlement sur l'inspection des viandes.

36. Le gouvernement examinera également, dans un cadre d'un projet pilote, l'idée d'instituer un guichet unique pour communiquer avec lui, recommandation maintes fois formulée par les intervenants.

37. Certains changements importants devront être apportés au système de classement des produits alimentaires. La société ne tire pas grand avantage du système actuel, et le consommateur le trouve plutôt déroutant. Par conséquent, le rapport recommande de modifier l'approche selon laquelle le bénéficiaire assume les frais au profit d'un mécanisme permettant de récupérer les coûts auprès des producteurs. On propose aussi de faire davantage appel au volontariat et de rendre le système plus cohérent.

38. À l'avenir, le Ministère devra centrer davantage ses efforts sur la santé et la sécurité, laissant de côté le classement, qui est une question de nature purement commerciale.

39. En collaboration avec les ministères de la Santé et du Bien-être social et de la Consommation et des Affaires commerciales, Agriculture Canada est chargé de l'application d'une foule de règlements sur l'étiquetage. Tous ces règlements seront réévalués. Il y aurait peut-être lieu aussi d'examiner l'opportunité d'instituer un guichet unique, de prévoir un mécanisme d'autofinancement pour l'étiquetage ou de privatiser ce volet.